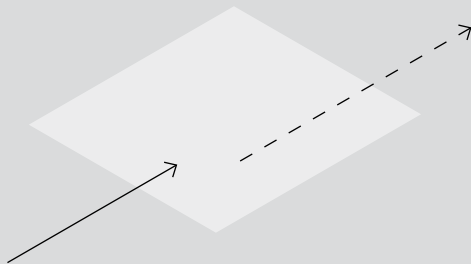
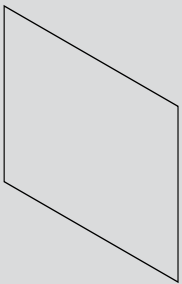
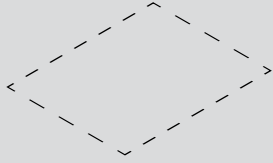
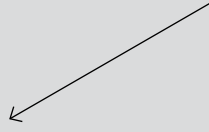


ANNEXES



Annexe A.02 à la fiche FP.12

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

CAS 1 SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES SANS REMISE DE PRESTATIONS

A. RAPPEL DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION PRÉCONISÉS

CRITÈRES	PONDÉRATION
1. Réactivité au cours du projet. Organisation pour garantir la présence sur place pendant la phase chantier. (Note: 1 à max. 4 pages A4)	≥ 80 points (*)
2. Note sur la méthodologie de travail envisagée (MOAI.LU ou équivalent...) en réponse au cahier des charges (Note : 1 à 4 max pages A4)	
3. Organigramme de l'équipe envisagée pour le projet (qualification, expérience...) (Note : 1 à 4 max pages A4)	
4. Honoraires	≤ 20 points

(*) étant précisé que pour chacun des critères indiqués, il conviendra d'indiquer la pondération relative attribuée à chacun des critères.

B. PROPOSITIONS DE GRILLES D'ÉVALUATION

1. RÉACTIVITÉ AU COURS DU PROJET ORGANISATION POUR GARANTIR LA PRÉSENCE SUR PLACE PENDANT LA PHASE CHANTIER	
1.1 Réactivité	
☐	Logistique et réactivité.
☐	En cas d'urgence, un chef de projet ou un collaborateur expérimenté pourra être sur le chantier en moins de deux (2) heures, et être habilité à prendre des décisions.
1.2 Organisation	
☐	Organisation pour garantir la présence sur place de l'équipe pendant la phase d'exécution du projet (phase chantier), en adéquation avec l'envergure de la mission de direction et la fréquence des visites de chantier nécessaires (nombre de personnes désignées, permanence / périodicité, proximité,...).

2	NOTE SUR LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL ENVISAGÉE (MOAI.LU, ETC.) EN RÉPONSE AU CAHIER DES CHARGES ET SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
2.1	Méthodologie, Planning des études et étapes du projet
☐	- Note décrivant la méthodologie de travail envisagée pour la conception et la direction du Projet, ainsi que : - Indication des principales étapes du projet, définition des tâches/objectifs. - Identification des principaux risques / contraintes et solutions envisagées. - Planning des études
	Avertissement : <i>La note (1 à 4 pages A4) doit faire la démonstration d'une compréhension claire des enjeux et comporter une description précise de la méthodologie prévue pour répondre aux défis spécifiques du projet ⁽¹⁾.</i> <i>Il est souligné que la note de méthodologie doit porter sur la phase conception, mais aussi sur la phase chantier. Elle intègre une réflexion sur la manière de mener à bien le Projet, en collaboration avec les autres intervenants de la maîtrise d'œuvre et les corps de métiers.</i> <i>Le planning doit détailler les phasages du projet envisagés. Il est précisé qu'il n'est pas exigé du candidat qu'il s'engage contractuellement, lors de la remise de l'offre, sur le planning précis de ses études ou a fortiori des travaux, ces délais n'étant pas précisément déterminables ab initio en phase de soumission.</i>

3.	ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE ENVISAGÉE POUR LE PROJET (QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCE...)
	Avertissement : <i>seules sont pertinentes les indications concernant les chef(s) de projet / collaborateurs qui seront concrètement dédiés au Projet.</i>
3.1	Qualifications et expérience du / des chef(s) de projet / des collaborateurs
	Qualifications et diplômes, spécialisations / Expérience Note : <i>Le soumissionnaire remet une note (1 à 4 pages A4) indiquant les qualifications et diplômes, spécialisations, et expérience du chef de projet / collaborateurs, détaillant sa / leurs biographie(s) professionnelle(s) (il ne s'agit pas de remettre des références, plans ou photos de projets). Une importance particulière sera accordée à son expérience professionnelle et à sa pertinence en lien avec le Projet objet de la soumission.</i>
3.2	Compétences linguistiques
	Compétence linguistique du chef de projet / des collaborateurs (options à cocher) Le chef de projet doit maîtriser la / les langues exigée(s). Les collaborateurs doivent collectivement maîtriser les langues exigées, sans nécessairement que chaque collaborateur soit individuellement parfaitement plurilingue. <i>Les connaissances linguistiques sont à indiquer conformément aux niveaux de compétences décrites dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et sont à certifier moyennant une déclaration sur l'honneur de toutes les personnes composant l'équipe de la maîtrise d'œuvre qui sera dédiée au Projet.</i>
☐	Français
☐	Allemand
☐	Luxembourgeois

⁽¹⁾ **Observation** : Les exigences relatives à la note de méthodologie impliquent qu'en amont le pouvoir adjudicateur ait procédé / ait fait procéder aux études et à une préparation adéquate du marché, pour clairement identifier ses besoins et attentes, et le budget nécessaire. Le candidat doit démontrer sa compréhension des défis et contraintes du projet, mais non résoudre les problématiques et questions que le maître d'ouvrage est censé traiter en amont avant de lancer la procédure de marché public. En outre, l'élaboration de la note de méthodologie ne peut impliquer la nécessité pour les candidats de réaliser des études préalables, étant rappelé que le cas de figure ici visé est celui d'un marché public sans remise de prestations.

4. HONORAIRES	
4.1	Honoraires (prix proposé pour la durée totale de la mission) L'évaluation du critère 4 se fera comme suit : $\text{Note} = 20 \times \left(1 - \frac{\text{Valeur absolue (Moyenne(*) des prix-Prix soumissionnaire)}}{2 \times \text{Moyenne des prix}} \right)$

(*) Moyenne calculée sans tenir compte des offres la plus basse et de l'offre la plus élevée (sauf si moins de 5 offres).

Il est relevé que pour le critère 4 « Honoraires », il est également possible de recourir à la méthode de la « conversion hyperbolique », comme il a été expliqué précédemment (cf. Fiche FP.12).

	PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS	PONDÉRATION
1	Réactivité au cours du projet. Organisation pour garantir la présence sur place pendant la phase chantier.	XX
2	Note sur la méthodologie de travail envisagée (MOAI.LU...) en réponse au cahier des charges et sur les éléments suivants	XX
3	Organigramme de l' équipe envisagée pour le projet	XX
4	Honoraires (maximum 20 points)	XX
	Total 100 points	100

C. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE PRÉCONISÉE

2 enveloppes seront remises en même temps, mais avec ouverture déphasée :

1 enveloppe avec les critères 1 à 3

1 enveloppe avec le critère 4 « Honoraires ».

Il y aura d'abord analyse des critères qualitatifs et fixation des points pour ces critères.
Ensuite, le critère 4 « Honoraires » sera analysé et les points de ce critère seront attribués.

Après une première évaluation des dossiers, une interview pourra être organisée si nécessaire avec les candidats, au cours de laquelle ils pourront présenter leur dossier et, le cas échéant, préciser certains points. L'évaluation finale des offres et le classement seront alors effectués.

CAS 2 SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES AVEC REMISE DE PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES

A. RAPPEL DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION PRÉCONISÉS

Il est rappelé que, dans le cas ici considéré, les participants se sont déjà qualifiés au cours de la 1ère phase de la procédure (de sélection des candidats), au regard des critères suivants :

- les références adéquates et proportionnées similaires à l'objet de l'appel de candidatures (ou se rapportant à des projets d'envergure et de complexité comparables)
- la réactivité au cours du projet
- l'organisation pour garantir la présence sur place pendant la phase chantier
- l'organigramme de l'équipe envisagée pour le projet
- la connaissance du lieu, du contexte légal.

Dans le cadre de la participation à la 2ème phase (phase de sélection des offres et d'attribution du marché au soumissionnaire déclaré adjudicataire), les participants ont livré les prestations rémunérées demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le choix de l'attributaire du marché se fera donc en considération uniquement des deux seuls critères :

- en premier lieu, l'évaluation du résultat des prestations fournies ;
- en second lieu, l'offre de prix (honoraires) pour réaliser la mission en cas d'obtention du marché.

CRITÈRE 1	PONDÉRATION
Evaluation du résultat des prestations rémunérées fournies (études suivant esquisses / projets / idées remises, etc. à préciser...) Note : évaluation par un comité de femmes et hommes de l'art au regard de la valeur architecturale / technique / fonctionnelle.	≥ 80 points
CRITÈRE 2	
Honoraires (avec formule spécifique de pondération : max. de pts pour l'offre la plus proche de la moyenne) (voir ci-après).	≤ 20 points

Il est relevé que pour le critère 2 « Honoraires », il est également possible de recourir à la méthode de la « conversion hyperbolique », comme il a été expliqué précédemment (cf. Fiche FP.12).

B. PROPOSITIONS DE GRILLES D'ÉVALUATION

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES DEMANDÉES (LISTE DES LIVRABLES) (ÉTUDES : ESQUISSES / PROJETS / IDÉES REMISES, À PRÉCISER...)	
Options à cocher	
☐	Sur base d'une note d'intention et d'un croquis
☐	Sur base d'une esquisse
☐	Sur base d'un projet (esquisse d'un avant-projet sommaire, ou APS,...).
☐	Descriptif du projet (ex. explication du concept, philosophie du projet, avantages, etc...).
☐	Modèles 3D (architectural rendering, vues pour présentation du projet au public,...).
☐	Film (élaboration d'un film de présentation du projet, avec utilisation de la visualisation 3D (architectural rendering)
☐	Maquette du projet
☐	Études sur les opérations préalables de déblais / remblais du site (possibilité de réduire les délais au minimum, coût financier, impact écologique, etc.).
☐	Autre (à spécifier)

Observation : dans tous les cas, et a fortiori si un projet (APS) est sollicité, le pouvoir adjudicateur doit remettre aux soumissionnaires un cahier des charges détaillé, décrivant précisément les prestations demandées et les objectifs clairs du programme / projet.

1.	ÉVALUATION DU RÉSULTAT DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES (ÉTUDES SUIVANT ESQUISSES / PROJETS / IDÉES REMISES) SUIVANT LES CRITÈRES APPLIQUÉS :
1.1	Valeur architecturale et fonctionnelle (lot architecture)
☐	Qualité et pertinence / cohérence de la proposition au regard du cahier des charges / programme et des objectifs du Projet. Expression architecturale.
☐	Utilisation optimale des atouts de la parcelle à construire et de l'environnement dans lequel le projet s'inscrit.
☐	Intégration du projet dans le tissu existant (tissu urbain, paysage, patrimoine, etc..)
☐	Traitement des espaces construits et non construits.
☐	Insertion dans le site, accès et mobilité.
☐	Pistes de réflexion pour une solution innovante, tant au niveau conceptuel que constructif.
☐	Qualité de la proposition pour répondre aux besoins fonctionnels, à assurer les contraintes techniques, à assurer la durabilité du projet.
☐	Approche / solution pour la performance énergétique et l'impact écologique.
☐	Certification environnementale : Respect de normes ou certifications (HQE, BREEAM, etc.).
☐	Capacité à proposer des solutions originales qui apportent une réelle valeur ajoutée au projet (usage, esthétique, impact social, etc.)
☐	Qualité du projet et plus-value pour les utilisateurs ou le public (par ex. chemin d'accès, infrastructures, mobilité, etc...).
☐	Autre (à spécifier)
1.2	Valeur technique et fonctionnelle (lots ingénierie : génie civil, génie technique,...)
☐	Qualité et pertinence / cohérence de la proposition au regard du cahier des charges et objectifs du Projet
☐	Qualité de la proposition pour répondre aux besoins fonctionnels, à assurer les contraintes techniques, à assurer la durabilité du projet.
☐	Pistes de réflexion pour une solution innovante, tant au niveau conceptuel que technique.
☐	Capacité à proposer des solutions originales qui apportent une réelle valeur ajoutée au projet (usage, impact social, etc.).
☐	Autre (à spécifier)

2.	HONORAIRES
2.1	Honoraires (prix proposé pour la durée totale de la mission) L'évaluation du critère 4 se fera comme suit : $\text{Note} = 20 \times \left(1 - \frac{\text{Valeur absolue (Moyenne des prix - Prix soumissionnaire)}}{2 \times \text{Moyenne des prix}} \right)$

Il est relevé que pour le critère 2 « Honoraires », il est également possible de recourir à la méthode de la « conversion hyperbolique », comme il a été expliqué précédemment (cf. Fiche FP.12).

	PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS	PONDÉRATION
1	Évaluation du résultat des prestations rémunérées (études suivant esquisses / projets / idées remises,...)	XX
2	Prix (honoraires)	XX
	Total 100 points	100

C. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE PRÉCONISÉE

Il y aura d'abord analyse des critères qualitatifs (évaluation du résultat des prestations rémunérée remises) et fixation des points pour ces critères.

Ensuite, le critère « Honoraires » sera analysé et les points de ce critère attribués.

Après une première évaluation des dossiers, une interview pourra être organisée avec les candidats au cours de laquelle ils pourront présenter leur dossier et, le cas échéant, préciser certains points.

L'évaluation finale des offres et le choix de l'attributaire du marché seront alors faits.